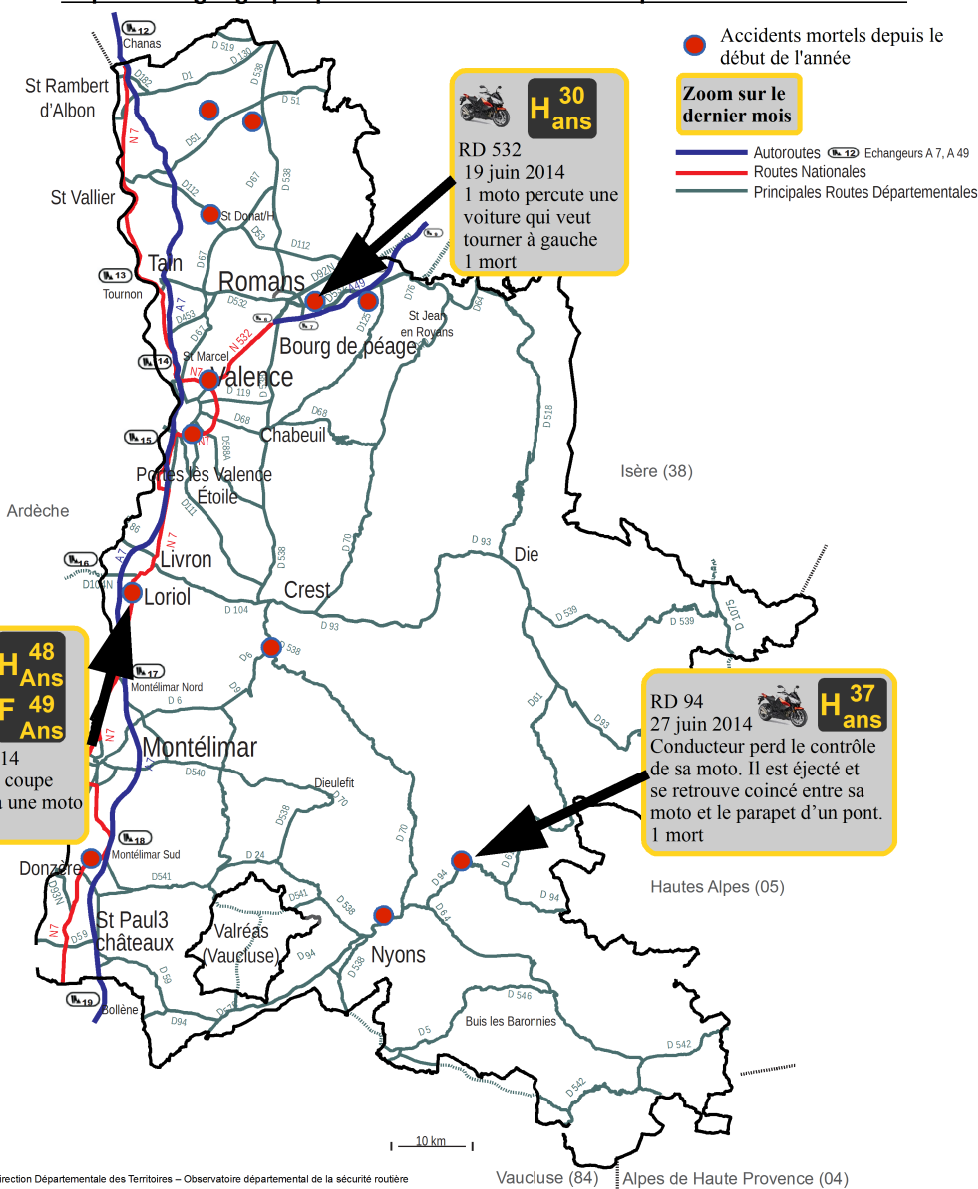


Répartition géographique des accidents mortels depuis le début de l'année



Bulletin sécurité routière n°5

Ce bulletin de la sécurité routière du département de la Drôme permet d'une part, de dresser un **bilan provisoire de l'accidentologie** et d'autre part, de communiquer sur l'**actualité locale** du premier trimestre en matière de sécurité routière.

Il a vocation à être largement diffusé. Contribuez à sa diffusion en le transmettant à vos contacts.

Bilan provisoire du deuxième trimestre 2014 (Données provisoires non consolidées) :
118 accidents corporels, 8 personnes tuées, 155 blessées dont 94 blessées hospitalisées.
soit + 22 accidents corporels, + 0 tués et + 16 blessés par rapport au deuxième trimestre 2013

Sur le premier semestre 2014, **14 personnes** sont mortes dans un accident de la circulation **soit 8 de moins qu'au premier semestre 2013.**

Cette amélioration est à pondérée par une augmentation sensible du nombre d'accidents corporels et de blessés sur le premier semestre.

Comme le montrent les graphes en page 3, la baisse du nombre de tués provient essentiellement d'une baisse du nombre de piétons et d'automobilistes tués. A l'inverse, le nombre de motocyclistes tués est en augmentation : **5 motards tués depuis le début de l'année soit 1 tué sur 3.**

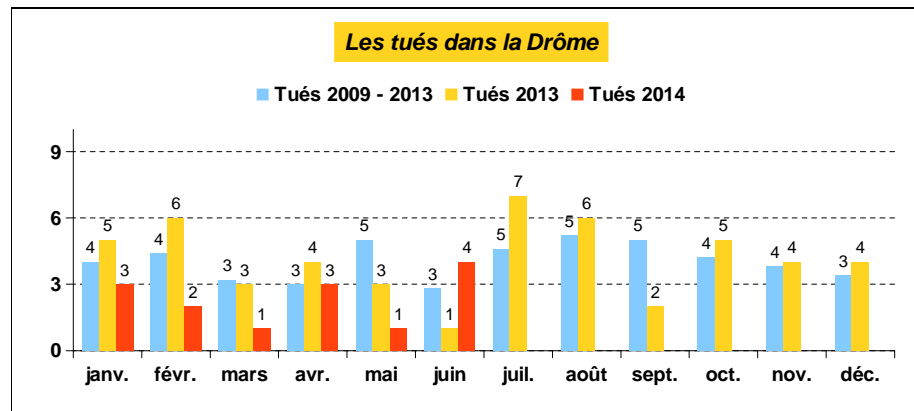
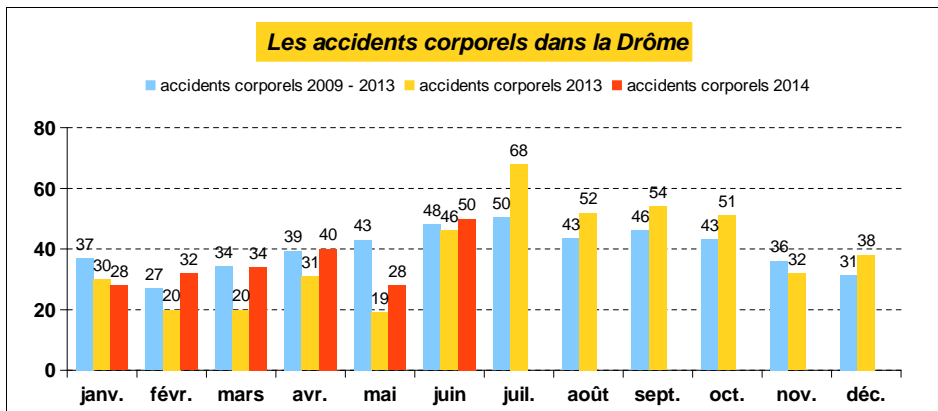
En cette période estivale, la prudence s'impose tant sur l'autoroute que sur le réseau secondaire. Malgré le trafic intense sur autoroute, la majorité des accidents se déroule sur le réseau secondaire.

C'est une période particulièrement délicate pour les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, motocyclistes) qui sont nombreux à profiter des routes drômoises. La moindre erreur de leur part ou d'automobilistes les croisant peut avoir des conséquences graves. Chaque usager doit être bien conscient que la route est un lieu qui se partage. A chacun de faire preuve de la vigilance nécessaire et doit s'attacher à un vrai partage de la route et à rester particulièrement vigilant.

C'est aussi le sens de la dernière campagne nationale qui montre que l'imprévu (un automobiliste qui ne respecte pas une priorité) peut survenir à n'importe quel moment. A chacun d'entre nous d'être suffisamment vigilant et d'adapter notre vitesse pour pouvoir réagir à temps et/ou limiter la gravité de l'accident.



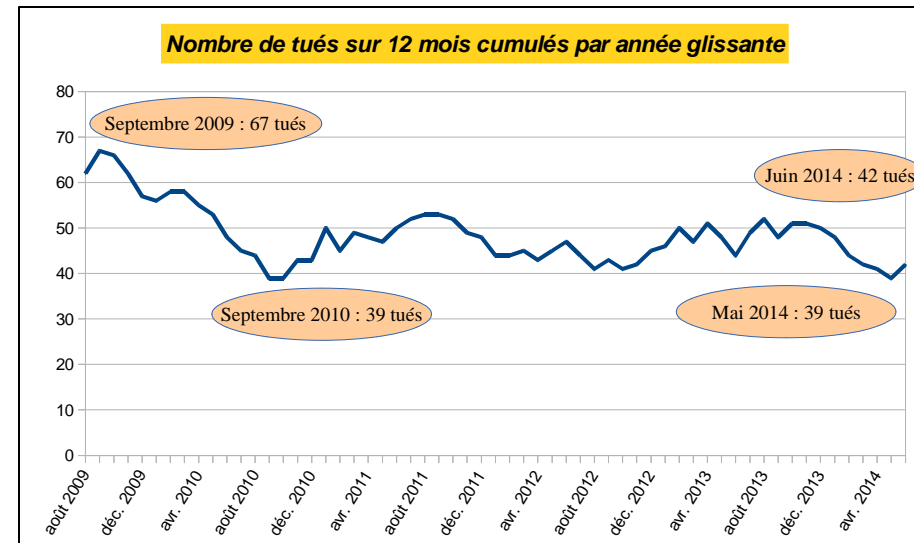
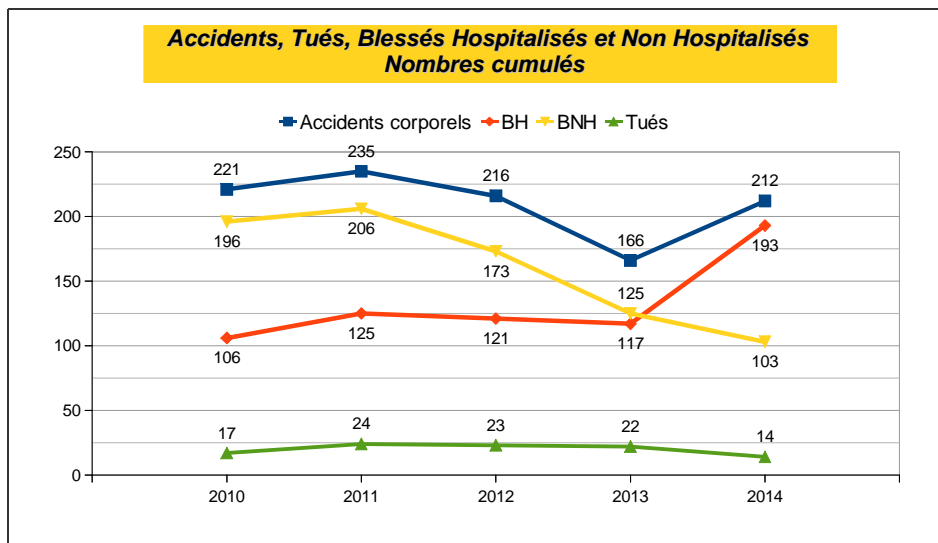
Bilan de l'accidentologie depuis le début de l'année et comparatif avec les années précédentes



Drôme + 26 % **FRANCE - 1 %**

Tendance sur 6 mois de l'année

Drôme - 36 % **France + 3,8 %**

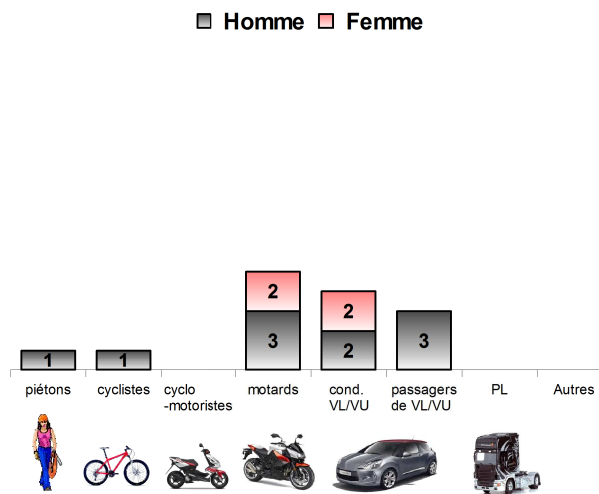


Francis Robert – Jean-Luc Profili – Françoise Convert Email : ddt-sdsr-psr@drome.gouv.fr - Tél. : 04 81 66 81 50
Données 2014 non consolidées – BH : Blessés hospitalisés – BNH : Blessés Non Hospitalisés

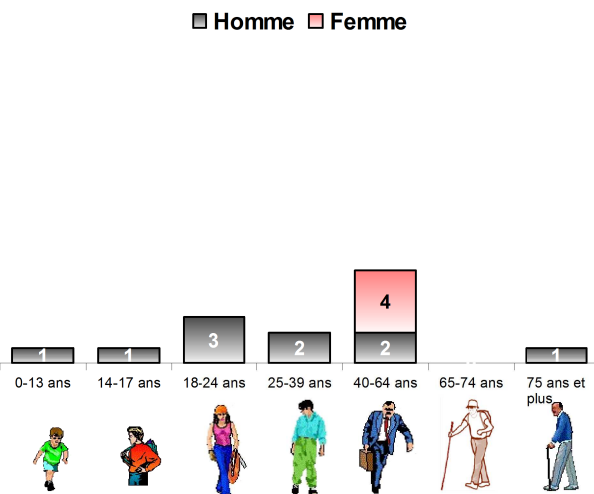
LES TUES - DONNEES GENERALES

AUTEURS PRESUMES RESPONSABLES D'ACCIDENTS

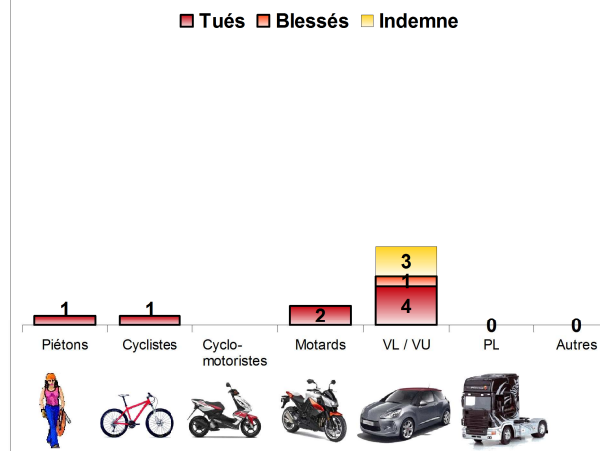
Les tués en 2014 selon le mode de déplacement (cumul annuel)



Les tués selon l'âge et le sexe en 2014 (cumul annuel)

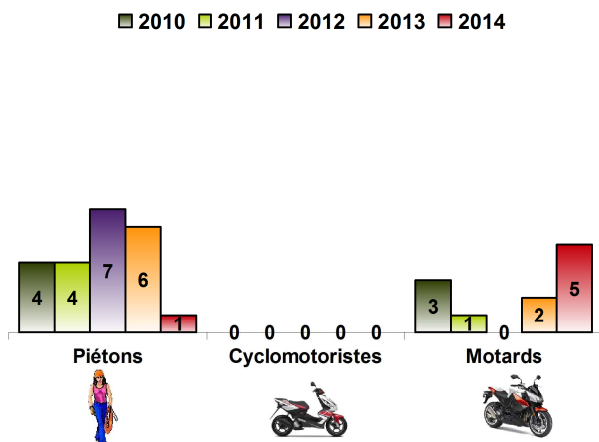


Répartition des auteurs présumés responsables d'accidents mortels depuis le début de l'année selon le mode de déplacement (cumul annuel)

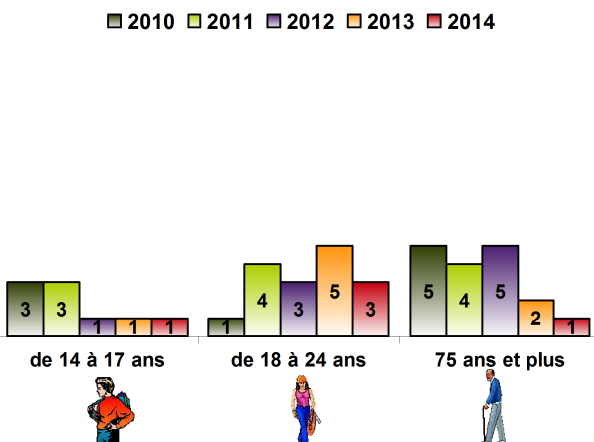


LES ENJEUX DEPARTEMENTAUX

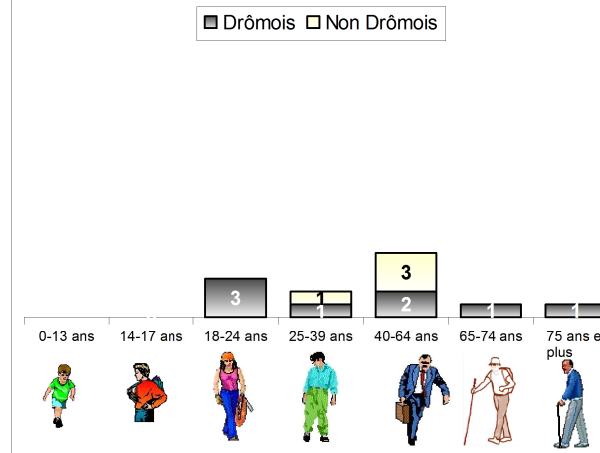
Nombre de tués selon le mode de déplacement (cumul annuel)



Nombre de tués selon l'âge (cumul annuel)



Répartition des Auteurs Présumés Responsables d'Accidents Mortels depuis le début de l'année selon l'âge et le lieu de résidence



Actions en milieu scolaire :

Encore une belle réussite pour la traditionnelle semaine de la sécurité routière organisée par la mairie de Crest dans le cadre d'un large partenariat avec la préfecture, la gendarmerie et des associations (Prévention Routière, MAIF Prévention, ANATEEP, ADEFASP). Elle a permis à près de 600 élèves de la seconde à la terminale de 5 établissements scolaires de Crest et de ses environs d'être sensibilisés aux différents risques routiers. Après avoir visionné un film réalisé par le conseil municipal des jeunes, les collégiens sont passés par les stands tenus par des associations, la préfecture ou la gendarmerie pour venir suivre les conseils et informations sur la ceinture, les équipements des deux-roues, l'alcool, les drogues, la sécurité en transport scolaire.... La carcasse d'une voiture accidentée trônant au milieu de la salle rappelait que l'on n'était pas dans un jeu vidéo mais que les dégâts pouvaient être bien réels. Le vendredi, l'opération avec un car renversé mené en partenariat avec la préfecture et le conseil général a permis de visualiser les conséquences d'un accident de car et de bien mesurer l'intérêt de s'attacher en car.

L'Association de Défense des Familles des Sapeurs Pompiers de Lorient a prolongé l'action qu'elle avait menée auprès des élèves du canton de Lorient à ceux du canton de Tain L'Hermitage. Plus de 180 élèves de CM2 de 7 classes différentes se sont rendus à l'espace Rochegude à Tain l'Hermitage pour participer à des ateliers ludiques sur le thème de la sécurité routière en tant que piéton ou en tant que passager de véhicule.



Risque routier professionnel :

En partenariat avec la préfecture et l'association Prévention Routière, la communauté de commune du Pays de l'Herbasse a réuni, le 17 mai 2014, une quarantaine de professionnels et bénévoles utilisant leur véhicule dans le cadre de leur travail (aides à domicile notamment) et transportant du public (assistantes maternelles ...) pour leur rappeler quelques éléments en matière de sécurité routière, de responsabilité en cas d'accidents... Au delà de l'apport théorique, ce fut l'occasion d'avoir un débat et des échanges d'expérience riches et variés dont la qualité fut unanimement appréciée. Cette action s'intègre dans le cadre des opérations menées pour réduire le risque routier professionnel (travail sur l'organisation et les comportements) et plus largement pour faire baisser l'accidentalité de la tranche d'âge correspondant à la population active qui est particulièrement exposée aux accidents de la route.



Automobilistes – conducteurs d'engins agricoles : apprenons à mieux nous connaître

La taille et la masse parfois imposante des engins agricoles constitue à la fois un danger pour leurs utilisateurs ainsi que pour les autres usagers de la route. Croiser ou doubler un véhicule agricole peut vite s'avérer dangereux si on ne respecte pas un minimum de règles de sécurité. Au delà de la réglementation qui s'impose à tous, quelques règles de bons sens et de courtoisie élémentaires peuvent faciliter la co-existence entre les différents modes de transports :

1) Conducteurs d'engins agricoles :

Pour éviter de créer une gêne importante, pensez à regarder dans le rétroviseur pour vérifier de temps en temps s'il n'y a pas une file de véhicules trop longue et si vous en avez la possibilité, garez-vous sur une sur-largeur pour laisser passer les véhicules. En cas de déplacements à plusieurs engins, laissez un intervalle suffisant pour permettre les dépassements.

Les routes boueuses peuvent s'avérer particulièrement dangereuses. Prenez de quoi nettoyer les roues ou la route si besoin est. Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

Vérifiez régulièrement la présence, le bon fonctionnement et la visibilité des équipements obligatoires, notamment des éclairages qui sont soumis à rude épreuve.

Pensez à reporter à l'arrière du chargement les clignotants si ceux-ci sont masqués et à utiliser une perche télescopique qui remonte le gyrophare pour que les conducteurs qui arrivent derrière le voient.

Veillez à bien arrimer vos chargements pour éviter que ceux-ci ne se retrouvent sur la route.



santé
famille
retraite
services

Pour aller plus loin, vous pouvez télécharger le guide «En sécurité avec mon convoi agricole» de notre partenaire de la sécurité routière, la MSA.

En sécurité sur la route
avec mon **convoi agricole**

Arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers et de leurs ensembles



<http://www.msa-ardeche-drome-loire.fr/fr/web/msa-ardeche-drome-loire/risque-routier-professionnel>

2) Les autres usagers :

En période de récolte ou de labours, les engins agricoles peuvent être nombreux sur les routes. Ne vous laissez pas surprendre, soyez vigilants et n'oubliez pas que le gyrophare orange signale un véhicule qui roule à vitesse lente entre 25 et 40 km/h. Les panneaux zébrés rouge et blanc sur les outils portés indiquent des dimensions hors gabarit.

Évitez de prendre des risques inconsidérés en franchissant une ligne continue pour doubler ou en doublant sur des zones sans visibilité. Il est **interdit de franchir ou de chevaucher une ligne continue en toute circonstance.**

Ne doublez jamais un tracteur quand il arrive à une intersection car il est difficile de prévoir ce qu'il va faire et respectez une distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède.